

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 9 avril 2025, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue virtuellement au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Geneviève Bourgeois	
Mme Marie-Ève Laframboise (virtuel)	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
Mme Julie Moreau (virtuel)	
M. Charles Perreault (virtuel)	
M. Pascal Savard	
M. Normand Sénéchal	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice du service des ressources financières
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
Mme Nathalie Couturier	Directrice du service des ressources humaines
M. Pierre-Luc Normand (virtuel)	Directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Pascale Soucy	Directrice adjointe du service des ressources humaines

Sont absents :

M. Gabriel Dagenais	Vice-Président
M. Alexandre Girard-Duchaine	
M. André Mongeau	

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 00).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

463^e RÉOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

Le 2 avril 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 9 avril 2025 à 19 h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025 ([docs 4.1](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (*temps estimé : 25 minutes*)
 - 8.1 PEVR – *Suivi*
 - 8.2 Modifications au service de garde – École primaire de Saint-Sauveur - *Information*
 - 8.3 Budget 2025-2026 – *Information*
 - 8.4 Cible d'investissement 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 - *Information*
- 9.0 Gouvernance (*temps estimé : 5 minutes*)
 - 9.1 Prises d'acte - Déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie – *Adoption* ([doc 9.1](#))
- 10.0 Service des ressources humaines (*temps estimé : 20 minutes*)
 - 10.1 Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi – *Lancement en consultation* ([docs 10.1](#))
 - 10.2 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail – *Lancement en consultation* ([docs 10.2](#))
- 11.0 Service des ressources matérielles et du transport scolaire (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 11.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 - Actes d'établissement – *Lancement en consultation* ([docs. 11.1](#))
- 12.0 Service des ressources financières (*temps estimé : 10 minutes*)
 - 12.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2025-2026, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – *Adoption* ([docs. 12.1](#))
 - 12.2 Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil d'administration - *Lancement en consultation* ([docs. 12.2](#))

13.0	Service des ressources éducatives (<i>temps estimé : 5 minutes</i>)
13.1	Amendement - Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire – Adoption (docs. 13.1)
14.0	Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (<i>temps estimé : 15 minutes</i>)
14.1	Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des jeunes – Adoption (docs. 14.1)
14.2	Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes – Adoption (docs. 14.2)
14.3	Calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle #1 et #2 – Adoption (docs. 14.3)
15.0	Service du secrétariat général et des communications (<i>temps estimé : 15 minutes</i>)
15.1	Amendement à la Politique d'accès aux documents du centre de services scolaire des Laurentides et protection des renseignements personnels – Adoption (docs. 15.1)
15.2	Projet de loi 94 : <i>Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives</i> – Information (doc. 15.2)
15.3	Intégration d'un libellé afférent au code d'éthique dans différents encadrements – Adoption (doc. 15.3)
15.4	Calendrier des séances 2025-2026 – Adoption - (possibilité d'un report) (docs. 15.4)
15.5	Fin des mandats au conseil d'administration - <i>Suivi</i>
16.0	Rapport d'activités de la direction générale – Information
17.0	Affaires diverses
18.0	Levée
Le secrétaire général,	
Louis Piché	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2025

464^e RÉSOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*

6.0 Période de questions - Public

Madame Nadine Brière, résidente de Sainte-Adèle, demande s'il est à la connaissance du Centre de services scolaire des Laurentides qu'il y a des demandes de permis de construction pour plus de 660 portes à la ville de Sainte-Adèle. Si ceci est à la connaissance du Centre de services scolaire, est-ce qu'il y a une planification pour accueillir cette croissance de clientèle?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il y a une connaissance d'accroissement de la population puisqu'une consultation est effectuée auprès de la Ville. Il est prévu qu'il soit possible d'agrandir le projet de reconstruction de l'école Chante-au-Vent. Un agrandissement peut se faire sans problème suite à une demande d'augmentation de portée approuvée par le ministère de l'Éducation. Il est également prévu qu'il soit possible d'agrandir l'école à postériori.

Mme Nadine Brière demande si l'ajout du nombre de familles prévu pour les deux prochaines années est considéré et s'il y a des mouvements anticipés d'élèves vers des villes voisines.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que selon les projections actuelles, il n'y a pas de problématique anticipée pour les deux ou trois prochaines années. Au niveau du secondaire, la relocalisation du secteur de l'éducation des adultes a libéré 13 locaux à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.

Mme Nadine Brière demande à quelle fin sera utilisé le bâtiment acheté par la ville de Sainte-Adèle, où était sise l'école de l'Expédition, suite au déménagement de celle-ci vers la Ville de Saint-Sauveur.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'à court terme il pourrait y avoir des classes à besoins particuliers et de francisation. Il n'y aura pas de centre de la petite enfance ou de maternelles 4 ans dans une perspective à court terme.

Arrivée de l'administrateur, M. Charles Perreault.

(Incidence : Il est 19 h 09.)

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il y a actuellement 18 groupes de maternelle 4 ans au Centre de services scolaire des Laurentides et qu'il n'est pas possible d'ouvrir de nouvelles classes à un endroit précis sans tenir compte des exigences ministérielles quant aux cotes de défavorisation.

Mme Marie-Josée Lebel, résidente de la ville de Sainte-Adèle, demande quand se fera effectivement la construction de l'école de Chante-au-Vent, en 2027-2028-2029 ou 2030? De plus, il est demandé pourquoi l'école Chante-au-Vent ne fait pas partie de la liste des travaux suspendus. Si 18 millions ont été accordés en 2022, pourquoi le projet est-il retardé?

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il y a effectivement un budget réservé pour la reconstruction de l'école. Toutefois, il faut faire une distinction entre les projets d'ajout d'espace le projet de construction de l'école de Val-David et les projets de reconstruction ou de remplacement, ce qui est le cas pour l'école de Chante-au-Vent.

La liste de projets suspendus publiée de suspension est pour les projets d'ajout d'espace et non les reconstructions.

Pour les projets de reconstruction, en vertu de cibles ministérielles, il est requis de limiter les investissements. Cette année la cible était de huit millions pour l'ensemble du Centre scolaire des Laurentides. Ce qui implique de faire des choix et d'investir selon des priorités, soit les besoins urgents, tel le système de chauffage d'écoles existantes. Il n'est donc pas possible de lancer la reconstruction de l'école en fonction du budget limité. Cependant, pour l'année à venir, il sera possible d'utiliser 750 000 \$ pour effectuer les travaux préparatoires à la construction. Par la suite, il sera possible d'investir environ cinq à six millions, par année, dans la reconstruction de l'école Chante-au-Vent en fonction de l'accroissement des cibles budgétaires.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, confirme que 750 000 \$ sera investi l'année prochaine pour la conception de l'école et que cinq à six millions par années sera investi subséquemment.

Mme Lebel voudrait savoir pourquoi un montant de 18 millions était disponible en 2022 et qu'il n'est plus disponible maintenant.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que considérant qu'il s'agit d'une reconstruction d'école le budget est distinct Le budget de reconstruction fait partie du budget total du maintien d'actifs, ce qui engendre des contraintes concernant ce qui peut être dépensé avec celui-ci.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que bien que la somme de 18 millions soit réservée pour la reconstruction d'école, il n'est pas possible de décaisser lesdites sommes considérant les cibles ministérielles imposées.

Mme Lebel indique qu'il y a actuellement 1065 permis demandés à la Ville de Sainte-Adèle versus 140 à 160 par an autrefois. Mme Lebel indique qu'une autre école primaire serait justifiée et demande si cette information a été transmise au ministère de l'Éducation.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que la réponse est la même que celle fournie à Mme Brière et que l'information disponible est véhiculée au ministère de l'Éducation.

L'administratrice, Mme Julie Moreau, demande au président comment seront traitées les questions de M. Philippe Leclerc soumises par courriel.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que l'encadrement de la période de questions ne permet pas de répondre aux questions telles que soumises par courriel, celles-ci étant notamment plus nombreuses que ce qui est autorisé.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique qu'il y aura dès la semaine du 14 avril une section « Questions et réponses » sur le site Internet du Centre de services scolaire des Laurentides et que des réponses seront fournies.

7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu du dernier comité de parents où les sujets suivants ont été discutés :

- Le processus de désignation au conseil d'administration.
- Les constructions d'écoles qui sont en pause soit : la nouvelle école de Val-David et la reconstruction de l'école Chante-au-Vent.
- L'absence de nouvelles quant au dépôt d'un projet d'école à Mont-Blanc.
- Les enjeux de violence et d'intimidation.
- Les mouvements de directions d'établissement.
- Le processus pendant les journées de neige.
- Les plans de lutte contre l'intimidation et la violence qui doivent être discutés dans tous les conseils d'établissement.
- Les calendriers scolaires et l'opportunité d'ajouter une deuxième semaine de relâche.
- Les levées de fonds dans les écoles
 - « Vocabulaire-o-thon » à l'école Lionel-Groulx – Monseigneur-Bazinet;
 - « La soupe populaire » aux écoles Fleur-des-Neiges et La Relève.
- Le remaniement du service de garde du Campus primaire Mont-Tremblant.
- La cour d'école au pavillon La Ribambelle au Campus primaire Mont-Tremblant.
- L'initiative de collation, de cuisine et de tricot avec une personne âgée.
- Le compte rendu du comité de transport
- Le compte rendu du comité environnement.
- Le compte rendu du conseil d'administration.
- Suivi concernant le concert de la Fondation pour la réussite des élèves.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR – Suivi

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, fait état des démarches effectuées relativement au Plan d'engagement vers la réussite. Une analyse de la première et de la deuxième étape est en cours, de nouvelles mesures sont à mettre en place au niveau du service des ressources éducatives.

Il y a un nouveau partage de responsabilités au service des ressources éducatives, les accompagnements seront revus afin de développer le calendrier pédagogique des directions.

8.2 Modifications au service de garde – École primaire de Saint-Sauveur – Information

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, explique qu'un travail est fait par les directions d'école, soit Mme Marie-Ève Laframboise et M. Benoit Langlois, pour jumeler le service de garde qui sera localisé au pavillon Marie-Rose. Il y a encore une réflexion à cet égard, notamment avec le lien d'un établissement scolaire envers l'autre avec les « aides à la classe ».

8.3 Budget 2025-2026 – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il existe un enjeu budgétaire pour la prochaine année scolaire. Il y aura une hausse du financement de 2,2 %, tandis que les hausses salariales ayant été ministériellement consenties sont de 3 %. En raison de cette disparité, il y a un manque à gagner. Donc, des ajustements sont requis et il faut faire certaines réductions. Une analyse sera effectuée.

8.4 Cible d'investissement 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 - Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, informe les administrateurs des cibles de dépenses en matière d'investissement. Pour la prochaine année, la cible de dépense imposée sera 7,3 millions, ce qui est une réduction puisque cette année la cible était de 8 millions. Donc, tous les travaux possibles seront reportés, sauf les urgences.

La bonne nouvelle est que par la suite, les cibles d'investissement ministérielles annoncées seront :

- 19 millions en 2026-2027
- 23 millions en 2027-2028

Ces cibles d'investissement permettront d'aller de l'avant avec le projet de reconstruction de l'école Chante-au-Vent.

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prises d'acte - Déclarations articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie –

465^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022;

ATTENDU QU'en vertu des articles 4 et 12 du Règlement, une administratrice doit faire des déclarations à être déposées devant le conseil d'administration conformément à l'article 45 dudit règlement;

ATTENDU QUE des modèles de déclaration ont été transmis à l'administratrice qui a également pu prendre connaissance du Règlement précité;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PRENNE ACTE DU DÉPÔT desdites déclarations qui seront transmises au comité de gouvernance et d'éthique afin de permettre le traitement approprié de celles-ci, conformément aux obligations légales et dans le respect des impératifs de confidentialité dans la mesure prévue par la loi, et qui seront éventuellement transmises au service des archives afin de respecter le calendrier de conservation du Centre de services scolaire des Laurentides.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi - Lancement en consultation

Le projet de résolution est présenté par la directrice adjointe du service des ressources humaines, Mme Pascale Soucy.

466^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE la Politique d'accès à l'égalité en emploi du Centre de services scolaire des Laurentides s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme d'accès à l'égalité en emploi conformément à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec;

ATTENDU QU'elle vise les programmes volontaires, les programmes résultant d'une obligation contractuelle (OBC-POC) ainsi les programmes des organismes assujettis à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics;

ATTENDU QUE cette Loi vise à instituer un cadre particulier d'accès à l'égalité en emploi afin de corriger la situation des personnes faisant partie de certains groupes victimes de discrimination en emploi et que les groupes visés spécifiquement par la Loi sont : les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées;

ATTENDU QUE cette politique ne peut avoir pour effet d'obliger le Centre de services scolaire des Laurentides à embaucher des personnes qui ne possèdent pas les compétences requises ou de porter atteinte d'une manière indue aux personnes qui n'appartiennent pas à un des cinq groupes visés;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois :

D'ADOPTER le lancement en consultation de la Politique relative au programme d'accès à l'égalité en emploi tel que joint à la présente pour en faire partie intégrante CA466-25, étant attendu que celui-ci sera mis en page pour respecter les standards du CSSL et que les passages afférents seulement aux établissements privés ne seront pas inclus dans la version finale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail - Lancement en consultation

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, présente le projet de politique ainsi que le projet de résolution.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il serait pertinent d'avoir des balises en matière de traitement des plaintes, notamment les modalités en matière d'accusé de réception.

Mme Couturier indique qu'il serait effectivement pertinent de préciser cet aspect.

L'administratrice, Mme Julie Moreau, demande au-delà de l'accusé de réception que le délai de traitement soit précisé ainsi que les mesures prises pour la personne qui harcèle. Il est précisé que des réponses doivent être fournies rapidement.

La directrice du service des ressources humaines, Mme Nathalie Couturier, indique que des éléments sont à clarifier en précisant que des avertissements et des congédiements sont possibles et que la loi encadre le processus d'enquête.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, mentionne qu'il serait pertinent de s'inspirer du mécanisme de traitement des plaintes de la responsable du traitement des plaintes.

467^e RÉSOLUTION : ATTENDU QUE le CSSL a la responsabilité de favoriser un climat sain et exempt de toute forme de harcèlement. Conséquemment, le conseil d'administration, la direction générale, les gestionnaires, les employés, de même que les différentes associations professionnelles et les syndicats se doivent de respecter les principes de la présente politique et de contribuer au maintien d'un tel climat; ATTENDU QU'une approche de tolérance zéro est adoptée par le CSSL en matière de harcèlement en milieu de travail; IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise : D'ADOPTER le lancement en consultation de la Politique pour contrer le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail tel que jointe pour en faire partie intégrante CA467-25, ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT

11.1 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 - Actes d'établissement – Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, présente le projet de résolution ainsi que les principaux changements au plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles. Des modifications ont été faites à la capacité d'accueil puisqu'autrefois des capacités fonctionnelles étaient indiquées. Maintenant, ce sont des capacités ministérielles qui sont indiquées. Notamment, au niveau du secondaire, en vertu des paramètres ministériels, la capacité des locaux est représentée à 85 %. Au surplus, les principales modifications sont les suivantes : - Changement et retrait de locaux modulaires dans le secteur sud. - Intégration de locaux au niveau de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. - Hypothèse quant à l'utilisation du bâtiment où était sise l'école de L'Expédition. Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande pourquoi le nombre d'élèves à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin n'est pas arrimé avec la réalité. M. Pierre-Luc Normand explique que le plan triennal est conçu en tenant compte du Plan québécois d'investissement et des données ministérielles. Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, précise que les changements au niveau des aires de desserte résulteront en un ajustement qui est à venir de la part des autorités ministérielles. L'administratrice, M. Marie-Ève Laframboise, demande pourquoi il est indiqué six classes à l'école de l'Expédition, alors qu'il devrait plutôt y avoir quatre classes. Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, indique que cette coquille sera corrigée. L'administrateur, M. Pascal Savard, demande ce qui arrivera avec les locaux situés à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin qui étaient occupés par l'éducation des adultes. M. Normand précise qu'il y aura un ajustement au prochain plan triennal puisque d'ici là, des travaux sont requis afin d'utiliser ces locaux. 468^e RÉSOLUTION : ATTENDU l'article 211 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE sur la foi de ce plan seront délivrés les actes d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources 2025-2026, incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – Adoption

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente le projet de résolution qui fait suite aux travaux effectués par le comité de répartition des ressources et à une présentation au comité consultatif de gestion.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande comment se fait la répartition des ressources pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il s'agit d'« heures plancher » et par la suite, selon les besoins des élèves.

469^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, selon lequel le Centre de services scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion lors de la séance tenue le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources incluant l'annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources » tel qu'il apparaît au document annexé CA469-25, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.2 Politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil d'administration -

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente le projet de résolution.

470^e RÉSOLUTION : ATTENDU QUE la politique doit être révisée afin d'actualiser la méthodologie d'indexation des indemnités de remboursement et d'y intégrer une précision quant aux frais non admissibles à un remboursement; ATTENDU QUE le comité consultatif de gestion doit être consulté sur toute politique en vertu des articles 96.25 et 110.13 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources financières; IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois : DE LANCER EN CONSULTATION la Politique de Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil d'administration. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.0	SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
13.1	Amendement - Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire – La directrice du service des ressources éducatives et administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, présente le projet de résolution ainsi qu'un tableau afférent aux commentaires reçus lors des consultations. 471^e RÉSOLUTION : ATTENDU le lancement en consultation du projet d'amendement à la Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire conformément à la 453^e résolution adoptée le 5 février 2025; ATTENDU QUE la dernière politique du Centre de services scolaire des Laurentides et son guide d'application ont été adoptés le 16 décembre 1998 respectivement par la 84^e et la 85^e résolution du conseil des commissaires; ATTENDU QUE les encadrements existants ont été revus afin de répondre aux besoins organisationnels et à l'évolution législative; ATTENDU QU'au terme de l'adoption d'une nouvelle politique, il faut abroger les anciens encadrements; CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des enseignants ainsi que du comité consultatif de gestion et les avis exprimés dans le cadre de la consultation; CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources éducatives Secondaire, Éducation des adultes et Formation professionnelle; IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay : D'ADOPTER la Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote CA471-25. La politique entre en vigueur le jour de son adoption. D'ABROGER les encadrements antérieurs afférents à la Politique sur les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire et sur les règles de passage du premier au deuxième cycle du secondaire adoptée en fonction de la présente résolution. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

14.1 Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des jeunes – Adoption

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente les projets de résolution et les retours de consultation. Il est notamment expliqué que pour le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des jeunes, il n'est pas possible de donner suite à la recommandation du comité de parents de déplacer la journée pédagogique du 27 au 29 janvier puisque le 27 janvier est requis pour la transition de la mi-année.

Il est toutefois possible de donner suite à la recommandation de déplacer la journée pédagogique du 16 avril au 23 avril 2027.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande que soient transmis ces suivis au comité de parents.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande pourquoi le déplacement de la journée pédagogique du 27 janvier est rejeté en vertu de prérogatives administratives.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que plusieurs contrats se terminent à la mi-année et que d'avoir cette journée contribue à éviter des bris de services. Les contrats sont faits ainsi.

L'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois, indique que cette journée pédagogique est gagnante pour le service à l'élève.

M. Tremblay comprend que la transition est assurée, mais que ceci n'est pas l'idéal. Ceci peut être acceptable, pour une journée, mais il faut faire attention de ne pas en faire une pratique courante.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le but poursuivi est d'offrir le meilleur service à l'élève.

L'administrateur, M. Pascal Savard, indique qu'il est difficile de dire à un membre de revenir le lendemain lorsque son contrat est terminé.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, explique qu'elle prioriserait d'avoir deux journées à la mi-année plutôt qu'avoir une journée pédagogique au lendemain de l'Halloween.

L'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc demande si l'on peut questionner la journée pédagogique au lendemain de l'Halloween.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que tout peut être questionné, mais que la demande vient du comité de parents et que le débat peut se faire une autre fois puisqu'il n'y a pas d'impact pour ce calendrier.

472^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale secteur jeunes, R.R.Q., c-l-13.3, r.8; et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale secteur jeunes conformément à la 446^e résolution adoptée le 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale secteur jeunes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA472-25, avec la modification suivante, que la journée pédagogique du 16 avril 2027 soit remplacée par le 23 avril 2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale aux adultes – Adoption

473^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des adultes conformément à la 447^e résolution adoptée le 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2026-2027 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA473-25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle #1 et #2 – Adoption

474^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-l-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2026-2027 de la formation professionnelle conformément à la 448^e résolution adoptée le 11 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2026-2027 de la formation professionnelle, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA474-25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

15.1 Amendement à la Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et protection des renseignements personnels –

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

475^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'une Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et de la protection des renseignements personnels a été lancée en consultation par la 455^e résolution du conseil d'administration en date du 5 février 2025;

ATTENDU QU'il est pertinent d'avoir une Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et de la protection des renseignements personnels au Centre de services scolaire des Laurentides conforme à l'évolution législative puisque le nombre de demandes d'accès à l'information est en forte croissance et qu'il est opportun de clarifier les obligations et les rôles au sein de l'organisation;

ATTENDU QUE la dernière politique du Centre de services scolaire des Laurentides a été adoptée le 21 novembre 1985 par la 2085^e résolution du conseil des commissaires et que celle-ci doit être abrogée au terme de la présente;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif de gestion qui a été consulté et de la direction du service du secrétariat général et des communications;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

D'ADOPTER la Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et de la protection des renseignements personnels jointe à la présente pour en faire partie intégrante CA475-25.

La politique entre en vigueur le jour de son adoption.

D'ABROGER la Politique d'accès aux documents du Centre de services scolaire des Laurentides et de la protection des renseignements personnels qui prévalait antérieurement telle qu'adoptée par la 2085^e résolution du conseil des commissaires en date du 21 novembre 1985.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Projet de loi 94 :

—

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente les principaux éléments du projet de loi 94, soit la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation de modifiant diverses dispositions législatives*.

15.3 Intégration d'un libellé afférent au code d'éthique dans différents encadrements –

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

476^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le conseil d'administration a adopté par sa 459^e résolution un Code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires et des établissements d'enseignement privés (ci-après le code d'éthique) selon la forme prescrite par le ministre de l'Éducation;

ATTENDU QUE ledit code d'éthique a un effet sur plusieurs encadrements du Centre de services scolaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les amendements ou modifications auxdits encadrements seront faits lors de la révision de ceux-ci, mais qu'un libellé devrait être ajouté dans l'intervalle sous forme de note indiquant que : « Le code d'éthique adopté par la 459^e résolution du conseil d'administration en date du 12 mars 2025 prévaudra en cas de contradiction avec les principes éthiques pouvant se retrouver au présent encadrement »;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER la note suivante qui pourra être ajoutée aux encadrements du CSSL dans l'intervalle où ceux-ci seront amendés, modifiés ou remplacés :

« Le code d'éthique adopté par la 459^e résolution du conseil d'administration en date du 12 mars 2025 prévaudra en cas de contradiction avec les principes éthiques pouvant se retrouver au présent encadrement ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.4 Calendrier des séances 2025-2026 – Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

477^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le conseil d'administration doit adopter un calendrier des séances ordinaires et en donner avis public;

ATTENDU que conformément à l'article 3.1 des règles de fonctionnement adoptées par la 362^e résolution du conseil d'administration en date du 17 janvier 2024, le calendrier desdites séances doit faire l'objet d'un avis sur le site Internet du Centre de services scolaire;

ATTENDU que les séances se déroulent, sauf exception, le mercredi à 19 h, à la salle de la gouvernance du Centre de services scolaire des Laurentides au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU que s'ajoutent aux séances ordinaires des comités de travail et/ou des comités où des administrateurs doivent siéger comme prévu par la loi, sous réserve d'une convocation;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Geneviève Bourgeois :

D'ADOPTER le calendrier suivant des séances :

Des séances ordinaires auront lieu les mercredis 27 août 2025, 8 octobre 2025, 10 décembre 2025, 11 février 2026, 8 avril 2026 et 10 juin 2026.

Toutes les séances auront lieu, à 19 h à partir du Centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides situé au 13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, sous réserve du cadre légal permettant la tenue de séances virtuelles ou nécessitant des modalités différentes, auxquels cas un avis sera donné à cet effet conformément à la loi.

Des comités de travail du conseil d'administration sont également prévus aux dates suivantes : 12 novembre 2025 et 11 mars 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.5 Fin des mandats au conseil d'administration -

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, explique les étapes à suivre dans le processus de désignation. La fin de la période de candidatures est rappelée ainsi que la date du comité de cooptation qui se tiendra le 4 juin pour les membres parents et du personnel afin de désigner des membres de la communauté pour les postes qui sont vacants.

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - INFORMATION

Le rapport d'activité a été déposé et les membres sont invités à poser des questions.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande ce qui en est des déclarations d'intérêts des cadres.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que ceci fait partie du développement personnel des cadres.

17.0 Affaires diverses

Aucun sujet

18.0 Levée de la séance

478^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 20 h 52).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

